



ALERTE ROUGE !
Sur la refonte des grilles

ATTENTION DANGER !
Pour les contrôleurs du travail

Rappel

Au mois d'Avril 2008 paraissait le « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique », rédigé par l'inspecteur général J.L. SILICANI. *Il introduisait la notion de filière qu'il prévoyait au nombre de sept :*

- filière d'administration générale ;
- filière financière et fiscale ;
- filière sociale ;
- filière de l'éducation et de la recherche ;
- filière culturelle ;
- filière technique ;
- filière de la sécurité.

Chacune de ces filières comporte 4 niveaux de qualification correspondant à des niveaux de recrutement différents, tous en cohérence avec les niveaux de diplômes européens :

- niveau 1 pour un recrutement au niveau du CAP, BEP ou, à titre dérogatoire, sans diplôme ;
- niveau 2 pour un recrutement au niveau du baccalauréat ou équivalent ;
- niveau 3 pour un recrutement au niveau de la licence ou équivalent ;
- niveau 4 pour un recrutement au niveau du master ou équivalent ;
- un niveau 5, purement fonctionnel, est préconisé et correspondrait aux emplois de direction.

Enfin, il préconise que chaque niveau serait composé de 3 cadres statutaires recevant chacun une série d'échelons.

Décembre 2008

Des discussions se sont ouvertes avec la DGAFP/FP dès septembre dernier sur la refonte des grilles, notamment celles des corps classés en B type et en CII, puisque cette nouvelle façon de décliner en filière et en niveau de recrutement ne sera pas sans incidence majeure sur les nouvelles grilles qui vont remplacer les notions encore actuelles de corps, d'échelons.

Les B type doivent se retrouver en niveau 2 mais pour les CII, recrutés à bac +2 et +3, le danger est d'être également en niveau 2 et au 2ème cadre statutaire avec un effritement indiciaire.

La bataille va donc se jouer sur les CII, donc les contrôleurs du travail, pour leur repositionnement dans la nouvelle architecture « statutaire » proposée par le ministère de la fonction publique : en effet, ce nivellement du niveau 2 ne permettra plus de reconnaître la spécificité (un an de formation) et la complexité du métier de contrôleur du travail (missions régaliennes exercées ; connaissances juridiques importantes ; judiciarisation de la société...) et risque à terme une dévalorisation par rapport aux « acquis » de 2003 !!!

L'**UNSA Itefa** s'honore de vérifier l'information qu'elle vous transmet, et s'inquiète légitimement de la place qui sera réservée au corps des contrôleurs du travail au sein de l'inspection du travail dans le cadre de ce bouleversement statutaire.

Devant une législation complexe, technique et diversifiée, des conditions d'exercice de plus en plus dures, difficiles et prégnantes dans un contexte économique national et international de crise, *l'UNSA-Itefa estime que la reconnaissance de la valeur professionnelle avérée du corps des contrôleurs du travail, chaque agent engageant sa responsabilité personnelle et pénale, doit être maintenant traduite par un repositionnement statutaire enfin satisfaisant.*

Au regard de son implication dans l'activité de l'inspection du travail, garante de l'ordre public social, *le corps de A type semble être celui qui présente un déroulement de carrière permettant d'ouvrir des perspectives correspondant aux attentes des agents de ce corps qui se voient bloqués pendant de nombreuses années.*

**Compte tenu du recrutement à BAC + 2 + 1 an de formation,
L'UNSA Itefa demande le classement en A type !**

Aujourd'hui, **il nous faut réagir massivement et rapidement** pour que le ministre, Xavier Bertrand, mesure l'engagement de tous les contrôleurs du travail, là où ils se trouvent en France métropolitaine et domienne, qu'ils soient sur le champ travail, emploi, formation professionnelle ou tout autre, qu'ils soient dans les services déconcentrés ou dans les services centraux.

Décembre 2008

<http://itefa.unsa.org>



Rejoignez ceux qui ont mesuré le danger qui se profilait dès l'alerte que nous vous avons donné, en signant la pétition sur le site : <http://itefa.unsa.org/?Petition>

**AGISSEZ MAINTENANT !
SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION !**

**LE CORPS DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL MÉRITE MIEUX QUE
DE SE VOIR BANALISÉ PAR SOUCI DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE :
ET DE RÉDUCTION DE COÛT BUDGÉTAIRE...**



 itefa@unsa.org